

PROGRAMME DE FORMATION¹

La gestion des risques psychosociaux

Date

5 novembre 2024

9H – 17H

Format

Présentiel au 61 rue de Bercy –
75012 Paris

Possibilité d'accueil de stagiaires en
situation de handicap

OU en visio (teams)

Participants

Stagiaires SYSTEMIK RH

Coût

399 € par participant adhérent pour
une journée de formation.

Ou **449 €** stagiaire non adhérent

Ce tarif comprend la remise d'un
document pédagogique complet
(incluant les synthèses des sujets
abordés, textes applicables,
positions administratives et
jurisprudences).

Prérequis :

Objectifs :

- Faire un état des lieux du droit positif ;
- Apprendre à établir ou améliorer les process internes en entreprise ;
- Partager les retours d'expérience et répondre aux questions.

Module 1 : Introduction aux Risques Psychosociaux

- Définition et compréhension des risques psychosociaux (RPS)
- Impact des RPS sur les salariés et l'entreprise
- Cadre légal et réglementaire relatif aux RPS

Module 2 : Rôles et Responsabilités de l'Employeur

- Obligations légales de l'employeur en matière de prévention des RPS
- Développement d'une politique de prévention efficace
- Collaboration avec les représentants du CSE

Module 3 : Le Rôle des Représentants du CSE

- Missions du CSE en matière de RPS

¹ Le contenu du programme de formation sera à jour au 25 octobre 2024

Aucun

Inscription

formation@systemik-rh.fr

Formateur

Maître Benjamin Desaint,
Avocat associé fondateur
Spécialiste en droit du travail
Spécialiste en droit de la sécurité
sociale

Barreau de Paris / Barreau de
Montréal

Cabinet FACTORHY Avocats

- Collaboration avec la direction pour la prévention et la gestion des RPS
- Procédures de remontée et de traitement des alertes

Module 4 : Prévention du Harcèlement Moral et Sexuel

- Définition et reconnaissance des signes de harcèlement
- Mise en place de politiques de prévention
- Sensibilisation et formation des salariés

Module 5 : Gestion des Accusations de Harcèlement

- Protocoles en cas d'accusation de harcèlement
- Définition des droits de toutes les parties impliquées
- Procédure d'enquête interne : étapes clés et meilleures pratiques

Module 6 : Rôles et Obligations des Salariés

- Conduite appropriée au travail
- Responsabilités en cas de témoignage ou d'accusation
- Canaux de communication et de signalement
- Conséquences d'un signalement inapproprié

Module 7 : Conduite de l'Enquête

- Préparation et planification de l'enquête
- Gestion des entretiens et collecte d'informations
- Respect de la confidentialité et des droits individuels

Module 8 : Résolution et Suivi

- Prise de décision après l'enquête
- Mesures disciplinaires et accompagnement des victimes
- Prévention de la récurrence et suivi à long terme

systemik RH

--